



www.rallyedemarcillac.fr.st

13^e Rallye du Vallon de Marcillac

Rallye National

Coupe de France des Rallyes 2^e division coeff. 3

12 et 13 mars 2011



REGLEMENT PARTICULIER

Le Comité d'Organisation du Rallye du Vallon de Marcillac remercie tout particulièrement de leur précieuse collaboration:

Monsieur Martin MALVY

Président du Conseil Régional Midi Pyrénées

Monsieur Jean Claude LUCHE

Président du Conseil Général de l'Aveyron

Le Colonel REMOND

Commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Aveyron

Madame Béatrice FADDI

La directrice des services du Cabinet de la Préfecture de l'Aveyron

Monsieur Jacques HOURDEQUIN

Président de la Communauté de Communes Causse et Vallon de Marcillac

Madame Anne GABEN-TOUTANT

Conseillère Générale du Canton de Marcillac Vallon

Monsieur Jacques RAYNAL

Maire de Marcillac Vallon

Monsieur Jacques SUCRET

Maire de Valady

Monsieur Daniel RAYNAL

Maire de Balsac

Monsieur Jean Marie LACOMBE

Maire de Clairvaux d'Aveyron

Monsieur Michel SIRVAIN

Maire de Saint Christophe Vallon

Monsieur Serge VOLTE

Maire de Nauviale

Monsieur Gabriel ISSALYS

Maire de Mouret

Monsieur Christian POUGET

Maire de Pruines

Monsieur Bernard LEFEBVRE

Maire de Saint Cyprien sur Dourdou

ADRESSES ET DATES UTILES

Secrétariat du Rallye	Rallye du Vallon de Marcillac - ARVM Michel POUGET 11 lotissement le clos des tilleuls 12330 St Christophe Vallon Tel: 06-78-48-84-02 E-Mail: michel.pouget2@libertysur.fr	
PC Course, Collège		
Salle de presse	Mairie de Marcillac	
Accueil des Officiels,	samedi 12 mars 2011	
Commissaires, Cibistes et Concurrents	de 7H00 à 11H00	
	Salle des fêtes de St Christophe	
	dimanche 13 mars 2011	
Village VIP	de 6H00 à 20H00	
	Collège privé à Marcillac	
Distribution des Road Book	Bar Pause café	
aux équipages	Tour de ville - Marcillac	
	Tel: 05-65-71-75-28	
	samedi 12 mars 2011	
Contrôles administratifs	de 7H00 à 10H45	
	Salle des fêtes de St Christophe Vallon	
	samedi 12 mars 2011	
Contrôles techniques	de 7H15 à 11H00	
	Mairie de St Christophe Vallon	
	samedi 12 et dimanche 13 mars	
Parc de départ et d'arrivée	Tour de ville à Marcillac	
Parc d'assistance	samedi 12 et dimanche 13 mars village de St Cyprien	
Parc de regroupement	samedi 12 et dimanche 13 mars Tour de ville à Marcillac	
Remise des prix	dimanche 13 mars 2011 Tour de ville à Marcillac à partir de 16H20	
	Mr Christian DELMAS	
Chargé des Officiels,	14, rue du calvaire	
Commissaires et Cibistes	12330 Marcillac Vallon	
	Tel: 06-81-02-15-00	
	E-Mail: christian.delmas598@orange.fr	

PALMARES DU RALLYE

Rallye régional

Sichi-Sichi	Peugeot 306 16S	90 partants
Cazot-Roques	BMW Compact	75 partants
Genesca-Sompayrac	Toyota Celica GT4	109 partants
Genesca-Sompayrac	Toyota Celica GT4	120 partants
Lacan-Rathier	Peugeot 106 16S	130 partants
Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie	BMW Compact	130 partants
Da Cunha-Barrau	Ford Escort GN	130 partants
Da Cunha-Durand	Ford Escort GN	135 partants
Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie	BMW Compact	138 partants
Da Cunha-Durand	Mitsubishi Lancer Evo 7	136 partants
	Cazot-Roques Genesca-Sompayrac Genesca-Sompayrac Lacan-Rathier Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie Da Cunha-Barrau Da Cunha-Durand Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie	Cazot-Roques Genesca-Sompayrac Genesca-Sompayrac Lacan-Rathier Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie Da Cunha-Barrau Da Cunha-Durand Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie Da Cunha-Durand Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie Da Cunha-Durand Thuel-Chassaigne Eric et Marjorie

Rallye national

2010 Da Cunha-Durand Mitsubishi Lancer Evo 7 96 partants

COMITE D'ORGANISATION ARVM

Président: Joël ROMIGUIERE et William MOLINIER

Trésorière: Cécile LABASTRIE Secrétaire: Michel POUGET

Responsable des Officiels: Christian DELMAS

Responsable implantation ES1: Christian CALMELS et Claude BEDOS Responsable implantation ES2: Jean Claude GONZALES et Christian OLIE Responsable implantation ES3: André RAYNAL et Christophe BARRE

Responsable PC Course: Gilbert CAVALIE

Responsable Site Saint Christophe: Albert MONTSERAT et Michel MOCHALES

Responsable Presse et site internet: Nicolas THERON

Responsable Parc d'assistance: Olivier DOMERGUE et Christian BEDOS

Responsable Parc de regroupement: Claude PUECH Responsable site Marcillac Vallon: Bruno CANTALA

Responsable Road Book: Michel POUGET Responsable VIP: Stéphanie DELTORT Responsable matériel: Christian CALMELS

Responsable Cibiste: René BROS

Responsable partenaires: Christian CALMELS et Jean Claude GONZALES

Responsable vente: Dominique GARGAROS Responsable restauration: Andrée PORTAL

Responsable hébergement: Myriam TREMOUILLES

Responsable téléphonie: Roland AYGALENQ

PROGRAMME

lundi 17 janvier 2011 : Parution du règlement

lundi 31 janvier 2011 : Ouverture des engagements

lundi 28 février 2011 : Clôture des engagements (24H cachet de la poste faisant foi)

vendredi 4 mars 2011 : Parution du Road-Book

Il est a retiré à l'adresse suivante : Bar « Pause café » (tour de ville - Marcillac) Tel : 05-65-71-75-28

Planning des reconnaissances :

Jours autorisés :

Samedi 5, dimanche 6 et vendredi 11 mars

Horaires de reconnaissances :

ES1 et 3 : Nauviale-Leguens de 8H00 à 12H00 ES2 et 4 : St Georges de 8H00 à 12H00 ES5, 6 et 7 : Pruines – Pont de Mouret de 14H00 à 18H00

samedi 12 mars 2011:

7H00 à 10H45 : Vérifications administratives (Salle des fêtes de St Christophe Vallon)

7H15 à 11H00 : Vérifications techniques (Mairie de St Christophe Vallon)

11H15 : 1ère Réunion du collège des Commissaires sportifs (Mairie de St Christophe Vallon) 12H00 : Publication des équipages admis au départ. Panneau d'affichage devant le PC course.

13H00 : Départ de la 1ere étape. Parc de départ Marcillac 19H02 : Arrivée de la 1ere étape. Parc fermé de Marcillac

21H15 : Publication du classement officiel partiel provisoire et ordre de départ de la 2^e étape. Panneau d'affichage devant le PC course.

dimanche 13 mars 2011:

9H00 : Départ de la 2^e étape. Parc fermé de Marcillac.

16H10 : Arrivée de la 2^e étape. CH fin du Rallye

16H20 : Remise des prix : Podium d'arrivée du Rallye à Marcillac.

17H00 : Vérifications finales : Garage Sichi, avenue Gustave Bessière 12330 Marcillac

Au plus tard ½ H après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé, affichage du résultat final provisoire

Au panneau d'affichage devant le PC course. ½H après l'affichage, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs.

Article 1: Organisation

L'ASA Route d'Argent BP 321 - 12003 Rodez cedex organise, le 12 et 13 mars 2011 en qualité d'Organisateur Administratif une épreuve automobile intitulée:

13^e Rallye du Vallon de Marcillac

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro : 23 du mercredi 5 janvier 2011 et par le Comité Régional Midi Pyrénées visa : N°03 du 3 janvier 2011

Ce Rallye sera organisé conformément aux Règlements de la FFSA.

Comité d'Organisation:

Organisateur Technique: Association du Rallye du Vallon de Marcillac (ARVM) Mairie de Marcillac 12330 Marcillac Vallon. www.rallyedemarcillac.fr.st

Co-présidents : Joël ROMIGUIERE

William MOLINIER

Vice-président : **Christian DELMAS** Secrétaire : Michel POUGET Secrétaires adjointes : Stéphanie DELTORT

Myriam TREMOUILLES

Trésorière: Cécile LABASTRIE

Dominique GARGAROS Trésorières adjointes :

Cécile BORDES

Membres:

Christian OLIE, Christian CALMELS, Jean Claude GONZALES, André RAYNAL, Christophe BARRE, Albert MONTSERAT, Claude BEDOS, Bruno CANTALA, Claude PUECH, Serge RIGAL, Myriam BARRE, Michel MOCHALES, Nicolas THERON, Roland AYGALENQ, Andrée PORTAL, Sylvain FOURNIE, Romain NICOLEAU, Angélique LABASTRIE, BROS René, BROS Marie Jo.

SECRETARIAT DU RALLYE:

Jusqu'au vendredi 11 mars inclus, le secrétariat du Rallye sera à l'adresse suivante:

Mr. Michel Pouget
11 lotissement le clos des tilleuls
12330 ST CHRISTOPHE VALLON
Tel: 06 78 48 84 02

E-Mail: michel.pouget2@libertysurf.fr

SITE INTERNET:

www.rallyedemarcillac.fr.st

PERMANENCE DU RALLYE:

Pendant toute la durée du Rallye, la permanence sera située au PC course: Mairie de Marcillac Vallon

TABLEAU D'AFFICHAGE OFFICIEL:

Pour les reconnaissances:

Bar « Pause Café » tour de ville – Marcillac Vallon

Durant le rallye :

Devant le PC course. – Mairie de Marcillac Vallon

1.1 Officiels

Commissaires sportifs : Membres du collègue :	Michel VERGNES (Président) Claude GALBAN (Secrétaire) Jacques BARRIERES Max DECARPENTRIE Alain MARY	Licence n°1740 Licence n°1747 Licence n°5349 Licence n°3433 Licence n°4611	ASA 0901 ASA 0912 ASA 0908 ASA 0730 ASA 0915		
Directeur de course :	Franck DEL SANTO	Licence n°3166	ASA 0914		
Directeurs de course adjoint	t : René PASCOUAU Georges POUQUINE	Licence n°14181 Licence n°20225	ASA 0914 ASA 0728		
Commissaires techniques :	Michel THERON (responsable) André MOMMAYOU Jean Marie NAGET Jean Claude MARTY Yves PERIE Jean Pierre ROQUES Jean Claude AYRAL Serge PEGOLOTTI	Licence n°6397 Licence n°12924 Licence n°41053 Licence n°32003 Licence n°54790 Licence n°178808 Licence n°1536 Licence n°6047	ASA 0904 ASA 0903 ASA 0904 ASA 0902 ASA 0906 ASA 1722 ASA 1003 ASA 1603		
Relations concurrents :	Jean GUITARD (voiture tricolore) Marcel CABROL Bernard GALARD	Licence n°23307 Licence n°14590 Licence n° 4608	ASA 0904 ASA 0910 ASA 0915		
Directeurs de course délégués aux ES :					
	Michel GALANT Jean marie SANCHEZ	Licence n°113868 Licence n° 9700	ASA 0915 ASA 0909		
Commissaires sportifs délégués aux ES :					
	Huguette LABORIE Marcel CONSTANS	Licence n°2279 Licence n°7299	ASA 0907 ASA 0906		
Chargés de la publicité :	Francis HUGONET	Licence n°4800	ASA 0901		
Juges de Faits:	Philippe MARTINEZ MATEOS Lorella MARTINEZ MATEOS	Licence n°53357 Licence n°57956	ASA 0912 ASA 07 06		
Médecin chef :	Dr. Thierry GUILLAUME				
Relation Presse :	Nicolas THERON (ARVM)				

A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye sont déclarés compétents en tant que "juge de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques, assistance, itinéraire du Rallye, comportement antisportif, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2 Eligibilité

Le 13e Rallye du Vallon de Marcillac compte pour :

La Coupe de France des Rallyes 2011 coefficient 3

Le Championnat du Comité Régional du sport automobile Midi-Pyrénées et Martinique 2011.

Le Challenge ASA Route d'Argent 2011.

Le Challenge des commissaires du Comité Régional Midi Pyrénées 2011.

Le Challenge Patrice Truel

1.3 Vérifications

Les confirmations d'engagements et les heures de convocation aux vérifications administratives seront publiées le vendredi 4 mars sur le site internet du Rallye : www.rallyedemarcillac.fr.st

Administratives: salle des fêtes de St Christophe Vallon le samedi 12 mars de 7H00 à 10H45.

Techniques: Mairie de St Christophe Vallon le samedi 12 mars de 7H15 à 11H00.

L'accueil des équipages avec leur remorque sera effectué par fléchage dans le village de St Christophe.

Les vérifications finales éventuelles pour les voitures convoquées auront lieu au :

Garage Peugeot avenue Gustave Bessière 12330 Marcillac Vallon.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 45,00€ TTC maximum.

Article 2: Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3: Concurrents et pilotes

3.1 Demande d'engagement - Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA

3.1.5 Toute personne qui désire participer au 13e Rallye du Vallon de Marcillac doit adresser au secrétariat du Rallye :

Mr Michel Pouget
11 lotissement le clos des tilleuls
12330 SAINT CHRISTOPHE VALLON

La demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le lundi 28 Février 2011. 24H cachet de la poste faisant foi.

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera:

- de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve
- de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Une fois les vérifications débutées, l'engagement sera acquis à l'organisation.

3.1.11 Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- 430,00 €
- 390,00 € pour les équipages complets ASA Route d'Argent et ASA St Affrique.
- 390,00 € pour 3 engagements groupés et reçus dans le même courrier.

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Le chèque sera fait à l'ordre de: ASSOCIATION DU RALLYE DU VALLON DE MARCILLAC (ARVM) Les chèques seront mis à l'encaissement le vendredi 4 mars 2011.

3.3 Ordre de départ

Conforme au règlement standard FFSA

Pour la 1ere étape:

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2^e étape:

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du Rallye à l'issue de la 1ere étape, pénalités routières incluses

Article 4: Voitures et Equipements

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.2.1 Parcs ou zones d'assistance

Il y aura 1 parc d'assistance unique pour la durée du Rallye. En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits. Ce parc sera situé à St Cyprien. Seuls les véhicules possédant une plaque d'assistance seront admis dans le parc d'assistance.

Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion.

Article 5 : Publicité

Conforme au règlement standard FFSA

5.1 La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Article 6: Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le 13e Rallye du Vallon de Marcillac représente un parcours de 306,100 km au total. Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 7 épreuves spéciales, d'une longueur de 126,800 km

ES 1 et 3: Nauviale - Leguens (12,100 km) ES 2 et 4: St Georges (13,800 km) ES 5, 6 et 7: Pruines – Pont de Mouret (25,000 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe «itinéraire»

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

- 6.2.1 Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum.
- 6.2.2 Un autocollant avec la mention « reconnaissance » et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare-brise (ou du pare-soleil) du véhicule de reconnaissance.

6.2.5 Durée

Les reconnaissances auront lieu sur 3 jours, voir planning ci-dessous.

Planning des reconnaissances

Jours autorisés

Samedi 5 mars - dimanche 6 mars et vendredi 11 mars

Horaires de reconnaissances

ES1 et 3: Nauviale - Leguens : de 8H00 à 12H00 ES 2 et 4: St Georges : de 8H00 à 12H00 ES 5-6 et 7: Pruines – Pont de Mouret : de 14H00 à 18H00

Toutes reconnaissances ou présences d'un concurrent, pilote et/ou copilote, en dehors des 3 jours de reconnaissances autorisés sera considéré comme fraude.

L'organisateur mettra à disposition des concurrents le désirant un DVD des reconnaissances moyennant la somme de 15€.

Article 7: Déroulement du Rallye

Conforme au règlement standard FFSA

7.2 Dispositions générales relatives aux contrôles

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11 Commissaire de route : chasuble jaune. Chef de poste : chasuble orange.

7.3 Contrôles de passage (C.P) - Contrôles horaires (C.H) - Exclusion

Conforme au règlement standard FFSA

7.3.13 CH 7A pointage en avance autorisé. Fin du Rallye.

7.7 Abandon

Un concurrent qui abandonne (sur le routier ou en ES) doit prévenir obligatoirement la Direction de course. Tout autre incident ou accident doit être signalé. Un numéro de téléphone sera réservé et un sticker signalant ce numéro sera à apposer sur une partie du tableau de bord durant toute la période du rallye.

Article 8: Réclamations - Appels

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9: Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Si 100 partants et +

Scratch: 1er scratch: 780,00 €

2e scratch: 590,00 € 3e scratch: 350,00 € 4e scratch: 200,00 € 5e scratch: 100,00 €

Groupe: (X6) de 1 à 6 partants + 6 partants:

 1er groupe:
 200,00 €
 350,00 €

 2e groupe:
 200,00 €

 3e groupe:
 120,00 €

<u>Classe : (X18)</u> <u>de 1 à 5 partants :</u> <u>6 à 12 partants :</u> <u>+12 partants :</u>

 1^{er} de classe : 250,00 € 390,00 € 29 de classe : 230,00 € 260,00 € 39 de classe : 230,00 € 160,00 € 49 de classe : 120,00 € 160,00 €

Total des prix distribuables : 22240,00 €

Si -100 partants:

Scratch: 1er scratch: 780,00 €

2e scratch: 590,00 € 3e scratch: 350,00 €

Groupe: (X6) + 6 partants:

1er groupe: 320,00 € 2e groupe: 170,00 € 3e groupe: 100,00 €

Classe: (X18) de 1 à 5 partants: 4-12 partants: +12 partants:

 1^{er} de classe : 200,00 € 390,00 € 390,00 € 2° de classe : 200,00 € 230,00 € 140,00 €

4^e de classe:

TOUS LES PRIX SONT CUMMULABLES.

Chaque prix en espèces sera accompagné d'une récompense.

Les classes A5K, A6K, A7K, A7S et A8W seront regroupées avec les classes respectives A5, A6, A7, A8.

Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le lundi 18 avril au plus tard sauf vérifications finales en cours.

10.1 Remise des prix

Conforme au règlement standard FFSA

La remise des prix aura lieu le dimanche 13 mars 2011 à partir de 16H20 sur le podium d'arrivée du Rallye.